

ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES: REVENUS ET VALEURS AJOUTEES

Les cartes des revenus (de A à E) se basent sur les statistiques publiées par l'Institut National de Statistique. Elles concernent les revenus nets imposables, soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents. Les données sont disponibles par commune de résidence des contribuables. L'analyse spatiale est menée au niveau des entités communales fusionnées.

Sur la carte principale (A), la surface des cercles est, pour chaque commune, proportionnelle au revenu total de 1982, qui s'échelonne de 21 millions à 120 milliards de francs. Bruxelles-capitale est considérée comme un tout, les 19 communes constitutives étant individualisées en carton. Le volume total des revenus par commune dépend avant tout du nombre d'habitants, avec les plus fortes concentrations dans le triangle Bruxelles-Anvers-Gand, la région de Liège, l'axe Charleroi-Centre-Borinage, le Nord-Est et le Courtrais. La couleur traduit le niveau du revenu moyen par habitant par rapport à la moyenne nationale (221 400 F). A l'exception du Nord-Est, les communes les plus peuplées ont globalement un revenu par habitant plus élevé. Les plus fortes valeurs sont observées dans la périphérie résidentielle de Bruxelles et partiellement dans celles d'Anvers, Liège, Charleroi et Gand. Les revenus diminuent à mesure que l'on s'éloigne du noyau central du pays. Il faut de plus tenir compte des faibles densités de population, de la structure par âge et du caractère rural des communes (influence des déclarations forfaitaires par les agriculteurs).

Les déclarations fiscales supérieures au million de F représentent 10,6% du total. Le poids centralisateur bruxellois apparaît fortement sur la carte B, si l'on exclut les communes les plus internes de l'agglomération. Cette région de déclarations élevées se caractérise par une extension vers le Sud-Est. L'impact des autres grandes villes frappe moins. La part des déclarations élevées diminue rapidement en fonction de l'éloignement de Bruxelles. Les zones périphériques et frontalières du Nord-Ouest, du Nord-Est et surtout du Sud-Est montrent des valeurs extrêmement basses.

Les déclarations fiscales de moins de 250 000 F représentent 13,2% du total. La carte C est largement complémentaire à la carte B, en particulier en ce qui concerne les régions frontalières du Nord-Ouest et du Sud-Est; il s'agit surtout de communes peu peuplées. Mais on constate aussi beaucoup de déclarations basses dans quelques communes bruxelloises, dans le Hageland et dans la région de Charleroi. Il existe même des communes où l'on trouve simultanément beaucoup de déclarations élevées et basses, tel Tervuren près de Bruxelles.

L'évolution du revenu par habitant est analysée pour deux sous-périodes. La période 1967-1975 (carte D) est encore caractéristique des Golden Sixties. A l'époque, la croissance des revenus était la plus marquée dans la partie flamande du pays, en particulier dans le Nord-Est, alors que les communes des grandes agglomérations urbaines connaissent une croissance plus lente. Au cours des années de crise 1975-1982 (carte E), la croissance des revenus s'est affaiblie, bien que l'inflation se soit simultanément accélérée. L'évolution spatiale s'est également modifiée. Globalement on peut constater que ce sont les zones de revenus moyens les plus élevés (voir la carte principale) qui ont connu les plus faibles croissances. Cette observation implique un nivellement spatial des revenus, encore que les cartes précédentes ont montré que des inégalités subsistent et que les plus hauts revenus restent dans une large mesure liés à la proximité des grandes villes.

*

Les valeurs ajoutées (cartes F à J) sont celles estimées pour 1978 (et 1970 de manière à calculer une évolution en francs constants), aux coûts des facteurs et aux prix de 1970. La base statistique est fournie par l'Institut National de Statistique qui ventile le produit intérieur brut par province et secteur d'activité. Les clés de ventilation au niveau communal sont décrites dans l'Atlas Economique de la Belgique (Société Royale Belge de Géographie et Université Libre de Bruxelles, 1983). Les cartes des valeurs ajoutées décrivent la répartition de l'activité économique aux lieux de production.

La carte principale (F) délimite 36 zones, au départ du regroupement d'entités communales. Ces zones présentent une certaine homogénéité d'«épaisseur économique» (valeur ajoutée par km²) des communes constitutives et de structure d'activité, déterminée sur base de 20 secteurs économiques: l'agriculture, 14 secteurs industriels et 5 secteurs tertiaires. Bruxelles-capitale a été considérée comme une seule zone.

Les communes à faible épaisseur économique (moins de la moitié ou du quart de la moyenne nationale) sont situées dans le Westhoek, dans le Nord de la Flandre orientale et de la Campine, dans de larges portions du Hainaut occidental, dans les zones agricoles du Brabant et de la Hesbaye mais surtout en Haute-Belgique. La carte G précise cette répartition de l'épaisseur économique en 7 classes. L'éventail des valeurs est considérable: de 1,4 millions F/km² produits à Léglise, commune ardennaise, à 5 290 millions F/km² à Saint-Josse-ten-Noode, petite commune de l'agglomération bruxelloise, soit un rapport de 1 à 3 822! La moyenne belge est de 50 millions F/km². Peu de communes appartiennent aux classes les plus élevées, ce qui traduit la très forte concentration de la valeur ajoutée, en particulier dans les grandes agglomérations (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Charleroi) et dans une moindre mesure dans les villes régionales.

Les cercles de la carte F sont proportionnels au volume de la valeur ajoutée dans chaque zone. Les secteurs d'activité, regroupés au nombre de 14, sont individualisés dans la mesure où ils fournissent une part de l'ordre de 5% ou plus de la valeur ajoutée dans la zone. Le cercle à côté de la carte indique, à la même échelle, la répartition de la valeur produite par l'économie belge dans son ensemble. On remarquera, entre autres, le poids exceptionnel du tertiaire à Bruxelles - en particulier la place du secteur financier et des assurances -, l'importance des transports à Anvers, de l'industrie lourde dans la zone Charleroi-Basse Sambre et dans la région liégeoise.

Une vue synthétique des structures économiques est fournie, au niveau communal, par la carte H traduisant le rapport entre la valeur du secteur tertiaire et celle du secteur secondaire (y compris l'extraction). Ce rapport est de 1,24 au niveau national. Les communes où la part de l'industrie est proportionnellement la plus forte se trouvent en périphérie des grandes agglomérations de Bruxelles (axe de la vallée de la Senne), d'Anvers (le long de l'Escaut), de Liège (le long de la Meuse, en aval et en amont de la ville). Elles sont nombreuses dans les deux parties du pays qui ont connu les plus fortes progressions industrielles au cours des Golden Sixties (Nord-Est et axe Courtrai-Bruges). A l'exclusion des villes de Liège, Namur et Mons, où le tertiaire domine, le sillon Haine-Sambre-Meuse se remarque sur la carte, et en particulier la tertiairisation relativement faible de Charleroi, mettant en question son statut de métropole régionale. Au niveau des villes moyennes, la faible tertiairisation de Genk est remarquable. Par contre, le tertiaire de la côte ressort fortement. En Haute-Belgique, l'importance relative du tertiaire est plus le fait de l'absence d'industrie que du développement d'un tertiaire, qui est le plus souvent de desserte banale. Une seule usine peut rendre une commune industrielle (Momignies, Doische, Libramont, Rouvrois, etc.). Sur la même carte, le poids relatif de l'agriculture est souligné, surtout en Haute-Belgique, en Hesbaye, dans certaines communes du Hainaut occidental, dans le Westhoek et aux frontières septentrionales du pays, en Flandre et en Campine anversoise.

La carte I fournit par zones l'évolution de la valeur ajoutée entre 1970 et 1978. Trois constatations principales: le plus grand dynamisme du Nord du pays; le mauvais comportement de Bruxelles; des performances meilleures à l'est qu'à l'ouest, tant en région flamande que wallonne. Les impacts respectifs des structures et des localisations dans l'explication de ces performances sont analysés dans l'Atlas Economique de la Belgique.

La carte J établit le rapport entre la part du revenu fiscal national (par commune de résidence) et la part dans la valeur ajoutée nationale (par commune de travail). Les communes où le rapport est peu élevé sont les moins nombreuses et sont celles où se concentre l'emploi plutôt que la résidence, et surtout que la résidence des personnes aisées: parties centrales des grandes agglomérations, certaines communes industrielles isolées et, dans une moindre mesure, les villes moyennes. Les communes où le rapport est le plus élevé font pour la plupart partie des périphéries les plus résidentielles des grandes agglomérations.